

cadre de la mesure qui sera présentée lorsque le projet de résolution à l'étude aura été adopté.

Quant au texte du projet de résolution, l'honorable député est avocat et moi, simple profane, je ne saurais prétendre l'avoir rédigé. Ce sont les légistes, qui sont bien plus compétents que moi, qui l'ont rédigé. Si moi, en tant que profane, j'avais à le rédiger, j'y mettrais toutes sortes d'expressions comme «aura été». Je pense qu'on pourrait le rédiger encore mieux en français qu'en anglais, parce que bien des verbes français sont bien plus précis que nos expressions vagues.

A ma connaissance, et le député d'Edmonton-Ouest en conviendra, j'en suis sûr, les légistes ont rédigé un grand nombre de projets de résolution et ils ont sûrement tenu compte de ces questions. Cependant, je vais signaler ses observations portant sur la grammaire, la syntaxe et le style à l'attention des rédacteurs, et si des changements s'imposent, nous tâcherons de les apporter. Mais je voulais élucider ce point, car la Chambre a droit d'être renseignée à ce sujet et je cherche à être tout à fait franc.

M. Moreau: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement, étant donné qu'à mon avis, il est absolument urgent d'adopter cette mesure. Apparemment, on accepte en général le principe de la nouvelle répartition et le fait qu'il y aurait lieu de confier la tâche à une commission autonome. On semble également convenir avec le secrétaire d'Etat qu'il incombe à toute la Chambre d'exécuter ce travail et je n'ai relevé aucune opinion contraire dans les déclarations faites par les premiers députés à prendre la parole de l'autre côté de la Chambre. Je suis convaincu que certaines divergences d'opinion surgiront lorsque nous étudierons les divers points de cette mesure, mais si nous sommes décidés à exécuter ce travail, je suis certain que nous saurons trouver une solution acceptable, juste et équitable au problème.

Nous devons admettre que les honorables députés ne représentent plus les divers éléments de notre pays. L'exode de la population des campagnes vers les villes qui s'est accéléré fort rapidement au cours des dernières années a donné lieu à de graves injustices en ce qui a trait à la représentation à la Chambre. Ces injustices sont bien connues et je n'ai pas l'intention de m'y attarder. Cependant, à titre d'exemple, il serait peut-être utile d'établir des comparaisons entre divers événements qui se sont produits depuis 1952. Je comparerai la situation des villes et des campagnes, au lieu de parler d'autres éléments compliqués tels que les garanties constitutionnelles et ainsi de suite. De fait, je

[L'hon. M. Pickersgill.]

ne parlerai que de ma propre province, l'Ontario, pour montrer combien la situation est devenue intenable.

La circonscription de Grey-Bruce compte environ 36,000 habitants qui sont représentés par un député à la Chambre. Par contre, la circonscription d'York-Scarborough, que j'ai l'honneur de représenter, a une population de 267,000 habitants, d'après le recensement de 1961. Voilà un rapport d'un à sept. La première préoccupation d'un gouvernement responsable c'est assurément la représentation selon la population. Je suis certain également, monsieur le président, qu'un homme aussi capable que l'honorable représentant de Grey-Bruce peut s'occuper de deux fois plus de gens. Je doute fort qu'il soutienne le contraire.

Comme j'entrais à la Chambre, quelqu'un m'a dit qu'il y a 280,000 agriculteurs dans tout l'Ouest du Canada. La population de ma circonscription ne cesse d'augmenter depuis 1961 et celle-ci compte maintenant plus d'habitants que le nombre total d'agriculteurs dans l'Ouest canadien. Je m'empresse d'ajouter que je ne suis pas sans me rendre compte que ma comparaison est boîteuse, et je ne m'attends pas qu'on prenne ces remarques trop au sérieux.

M. Fane: N'ayez crainte.

M. Moreau: On a beaucoup parlé au cours du présent débat de la difficulté de mener une campagne électorale dans les grandes circonscriptions rurales ou dans les circonscriptions dont la population est clairsemée. Je puis certifier aux députés que les difficultés d'organiser une campagne dans une circonscription comme York-Scarborough, qui comptait 643 bureaux de scrutin aux dernières élections, sont tout aussi grandes. Je puis également les assurer que les difficultés de servir, après élection, une circonscription aussi dense dépassent pour ainsi dire tout ce qu'on peut imaginer.

Le chef de l'opposition a dit hier qu'il préconisait une marge d'un tiers par rapport au chiffre moyen par circonscription, puis il a poursuivi en soulignant les difficultés que l'on peut éprouver à communiquer avec ses commettants dans une grande circonscription. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, les difficultés envisagées lors de la Confédération à ce sujet ont été dissipées par l'amélioration des moyens de Communication et de déplacement. Cependant, il faut reconnaître la situation spéciale dans laquelle se trouvent les circonscriptions du Grand Nord, telles que Churchill, Saguenay et d'autres. M. Castonguay nous a signalé qu'en Australie, la marge de 20 p. 100 fonctionne très bien, quoique les écarts dans la densité de